

AVEC LE DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME
ROULEZ MOINS CHER



MON KIT BIOÉTHANOL € 76

À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE,
PROFITEZ D'UNE PRIME DE 250 €
SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES
POUR L'INSTALLATION
D'UN KIT BIOÉTHANOL*

***AIDE ATTRIBUÉE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES
À TOUT PARTICULIER POUR LA POSE D'UN BOÎTIER HOMOLOGUÉ
E85 PAR UN INSTALLATEUR AGRÉÉ ET SITUÉ EN SEINE-MARITIME.**



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Retrouvez toutes les conditions sur
www.seinemaritime.fr/maprimebioethanol76

MONKIT BIOÉTHANOL 76

Pour améliorer votre pouvoir d'achat,
le Département de la Seine-Maritime vous accorde une
aide de 250 € pour convertir votre véhicule essence au
bioéthanol par l'installation d'un boîtier E85 homologué.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez :

- ☀ Être une personne physique dont la résidence principale se situe en Seine-Maritime ;
- ☀ Répondre aux critères de ressources de l'ANAH* ;
- ☀ Être propriétaire en nom propre d'un véhicule à motorisation essence immatriculé en Seine-Maritime, à usage personnel, âgé entre 2 et 18 ans, d'une puissance inférieure ou égale à 7 chevaux fiscaux (case P.6 de votre carte grise) ;
- ☀ Avoir converti, à compter du 25 juin 2022 (date d'émission de la facture), votre véhicule au bioéthanol avec la pose d'un boîtier E85 homologué par un installateur agréé qui se situe en Seine-Maritime ;
- ☀ Effectuer une seule demande d'aide par foyer.

Pour y accéder, plusieurs étapes :

- ☀ **Étape 1** : Vérifier si vous répondez à l'ensemble des critères liés à l'aide ;
- ☀ **Étape 2** : Se rendre chez un garagiste agréé et situé en Seine-Maritime ;
- ☀ **Étape 3** : Faire installer un boîtier E85 homologué, régler la facture ;
- ☀ **Étape 4** : Effectuer le changement de carte grise et récupérer l'ensemble des documents (liste des pièces sur le site seinemaritime.fr, rubrique Ma Prime Bioéthanol 76) ;
- ☀ **Étape 5** : Se rendre sur le site du Département pour effectuer la demande d'aide à partir du 1^{er} octobre 2022 ;
- ☀ **Étape 6** : Versement de la prime de 250 € par les services du Département sous 60 jours.

* critères de l'ANAH :

Nbre de pers. composant le ménage	Plafond de ressources
1	19 565 €
2	28 614 €
3	34 411 €
4	40 201 €
5	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 5 797 €

Dans le cadre de cette opération, le Département de la Seine-Maritime n'a missionné aucun installateur. Tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone, ou par courrier... est à considérer comme abusif et frauduleux.